

« Après les terribles hécatombes qui, en 1870 et en 1871, ont ensanglanté notre malheureuse patrie, il n'est pas une famille en France qui n'ait à pleurer un parent ou un ami. Ayant trouvé, non la consolation de ma douleur, mais l'apaisement de mon esprit, dans la composition de cet ouvrage, j'ai pensé que ceux qui souffrent et ceux qui pleurent éprouveraient, en lisant ces pages, les mêmes sentiments d'espérance qui ont relevé mon cœur abattu. »

« Les diverses religions établies par le monde sont un peu faibles pour cela. Mais aucune d'elles ne paraît satisfaisante à M. Figuière : celle de Bouddha, celle de Mahomet, celle des juifs, celle des chrétiens sont, à son avis, antérieures aux âges les plus élevés ; leur dogme est caduc et désempé, et il ne saurait résister à l'examen de la raison. » Voici donc la religion nouvelle qu'il propose, et que nous allons tâcher d'exposer fidèlement, après avoir lu son livre en entier avec la plus stricte attention.

Comme point de départ, M. Figuière admet, avec l'école de Montpelliér, que l'homme est composé de trois éléments : le corps, la vie et l'âme. La vie est périssable, tandis que l'âme est immortelle. La vie se termine à la mort, tandis que l'âme s'échappe du corps pour « s'incarner dans une autre organisation et composer un être beaucoup plus supérieur à l'homme en puissance morale et faisant suite à l'espèce humaine dans la hiérarchie de la nature. » M. Figuière écarte le nom d'ange qu'appelle l'être surhumain cette créature perfectionnée.

Quoi va résider cet être surhumain ? Dans l'éther planétaire, c'est-à-dire dans le fluide répandu autour de la terre, au delà des limites de notre atmosphère, et autour des autres planètes comme autour de la terre. Ce fluide remplit tout l'intervalle qui sépare les planètes. Il se compose, à ce qu'il croit, M. Figuière, d'hydrogène très raréfié. C'est cet espace que le vulgaire appelle le ciel, et en cela la théorie nouvelle est d'accord avec les religions et les croyances populaires. Tous les hommes ne passent pas, après leur mort, à l'état d'être surhumain. « Les âmes perverses, et les enfants morts avant l'accomplissement de leur première année, recommencent leur vie terrestre, et leur âme retourne dans un corps humain. »

Les esprits interplanétaires ne sont pas d'ailleurs peuplés uniquement d'êtres venant de la terre. Les autres planètes sont probablement habitées, et les âmes de leurs habitants vont également animer des êtres surhumains dans ce domaine éthéré ou vont les âmes terrestres.

L'être surhumain a un corps vapoureux et léger, et des sens qui nous sont inconnus. Il peut se transporter rapidement et sans fatigue à d'énormes distances. « Il peut se mettre en rapport avec les hommes qui sont dignes de recevoir ses communications ; il dirige leur conduite, veille sur leurs actions, félicite leur raison, inspire leur cœur. Quand ils arrivent, à leur tour, dans le domaine céleste, ils le reçoivent au sein de ces régions nouvelles, et leur facilite l'exercice de la vie bienheureuse qui les attend au delà du tombeau. »

L'être surhumain est mortel. A sa mort, son âme entre dans un nouveau corps, l'archange ou l'être archésurhumain.

« Il n'est de suite un grand nombre de fois. »

« A chaque fois que ces promotions dans les hautes hiérarchies de l'esprit, ces êtres sublimes voient s'augmenter l'énergie de leurs facultés intellectuelles et morales, leur puissance de sentir, leur pouvoir d'aimer et leur initiative aux plus profonds mystères de l'univers. »

Enfin, au dernier degré de la hiérarchie céleste, l'être spiritualisé est dépouillé de tout alliage matériel : il n'a plus de corps, c'est un pur esprit. En cet état, il pénètre dans le soleil.

A ceux qui doutent cette hypothèse, M. Figuière répond que c'est le seul moyen d'expliquer l'entretien de la chaleur solaire.

Mais que font dans le soleil ces êtres spiritualisés ? Ils envoient, sous la forme des rayons solaires, des germes animés sur la terre et sur les planètes. Le germe animé déposé par le soleil dans les plantes et les zoophytes s'accroît, en passant du zoophyte au mollusque ou à l'articulé ; puis il se développe davantage en passant du mollusque ou de l'articulé au poisson. Ce germe d'âme devient ainsi une âme rudimentaire, pourvue de quelques facultés. Les facultés augmentent à mesure que l'animal s'élève davantage dans l'échelle organique. »

Du poisson au reptile, l'âme passe à l'oiseau, puis au mammifère. Mais « spécifier de quel mammifère on parle, l'âme doit s'échapper pour pénétrer dans un organisme humain, serait impossible. » L'auteur croit cependant que les animaux qui ont cet honneur doivent être, en Asie, l'éléphant ; en Afrique, le lion ; le rhinocéros, les ruminants des forêts ; en Amérique, le cheval, et particulièrement le chien, « candidat à l'humanité, » suivant l'expression d'un écrivain contemporain. Ces animaux seraient « chargés d'élaborer le principe spirituel, qui, transmis à l'enfant, doit se développer, grandir chez cet enfant et devenir humain. »

Et l'homme recommence « l'être surhumain » et « toute la guirlande des métépsychoses célestes, dont le dernier terme est l'homme spiritualisé ou l'habitant du soleil. »

Il ne faut pas croire d'ailleurs que, dans cette religion nouvelle, Dieu soit éliminé. Il subsiste toujours ; et, quant à sa place dans l'univers, elle a été déterminée plus scientifiquement que par le passé, voilà tout.

« ... Où se place Dieu ? Se le place au centre de l'univers, ou, pour mieux dire, au foyer central, qui doit exister quelque part, de tous les astres qui composent l'univers, et qui, emportés dans un

Voici un livre étrange au plus haut degré, et que bien des gens trouveront fort ambitieux. L'auteur avoue lui-même que « ce n'est pas seulement une tentative de solution par la science du problème de la vie future, mais encore l'exposé de toute une théorie de la nature, une véritable philosophie de l'univers. »

Il reconnaît d'ailleurs qu'il y a une espèce de livre beaucoup d'assertions hardies, et qu'il s'oppose bénévolement à la fureur des matérialistes et à la haine des dévots, à la double animosité des savants et des ignorants. Mais il désarme à l'avance la critique par les lignes suivantes de la préface :

« Pendant la plus grande partie de sa vie, l'auteur de ce livre a vécu, comme tout le monde, que le problème de la vie future est au-dessus de notre portée, et qu'il était sage de ne pas en embarrasser notre esprit. Mais un jour, jour funeste ! un coup de tonnerre l'a frappé ; il a perdu le fil de sa vie en qui se résument tout l'espoir et toutes les ambitions de sa vie. Alors, et dans l'amerume de sa douleur, il a longuement réfléchi sur la vie nouvelle qui doit s'ouvrir pour nous au delà du tombeau... Voilà comment l'auteur de ce livre est parvenu à se faire tout un système d'idées sur la vie nouvelle qui doit succéder, pour l'homme, à la vie terrestre. »

« Le président de la commission vient déclarer à son tour qu'il se rallie à l'amendement Ducret (vifs applaudissements à gauche), qui accorde des délais indéterminés. »

« Vote à droite. — Nous n'en voulons pas ! »

« Le président de la commission ajoute que ces délais sont matériellement impossibles et qu'en les accordant on laisse à la loi toute sa portée. (Nouveaux rumeurs à droite). »

« Sur plusieurs bancs. — Aux voix ! la clôture ! »

« M. VAILLANT annonce qu'il a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi dont il est l'auteur. (Rumeur.— Tumulte indescriptible). »

« Vote à gauche. — Nous savons ce qu'il vaut votre projet. Le président met aux voix la clôture de la discussion générale. La clôture est prononcée. »

« M. DUPRÉ, garde-des-sceaux. — C'est un devoir solennel pour nous de dire à l'Assemblée que, ce matin, le conseil des ministres a délibéré sur cette grave question, et que, sans accepter formellement les termes de l'amendement qui précède, le conseil a admis le principe, c'est-à-dire la nécessité de dissoudre les gardes nationales sans fixation de délai, mais seulement dans la plus bref délai possible. (Applaudissements sur tous les bancs). »

L'Assemblée, couloirs, décide qu'elle passe à la discussion des articles. M. le président donne lecture de l'amendement Billot, motivé par le général Ducret, par l'addition, après ces mots : reorganisation de l'armée, de ceux-ci : sur la base de la loi de 1868. Un autre amendement, présenté par M. Auzat, approuve la motion relative aux circonstances et à la reorganisation de l'armée. L'amendement Ducret est mis au scrutin public. Le scrutin donne les résultats suivants :

Voteable..... 612
Majorité absolue..... 322
Pour..... 488
Contre..... 124

L'Assemblée a adopté.

LE LENDemain DE LA MORT

OU LA VIE FUTURE SELON LA SCIENCE

Par L. FIGUIÈRE.

85 2018 04/10/2018, 10:00 (GMT+08:00)